



République Française



PRESIDENCE
SECRETARIAT GENERAL

N° 11181-2009/ARR/DJA

Date du : 05/10/2009

AMPLIATIONS	
Commissaire Délégué	1
Trésorier	1
DAFI	1
JONC	1
Archives NC	1
Direction instructrice	1

ARRÊTÉ
portant modification de l'arrêté n°10502/ARR/DJA/SAJGD du 18 mai 2009
portant délégation de signature en matière financière

Abrogé implicitement

Nota : Le statut « abrogé implicitement » résulte d'une interprétation des services de la province Sud. Bien que ce travail ait été accompli avec méthode et rigueur, permettant à l'usager de s'en prévaloir avec confiance, une telle mention ne saurait donc juridiquement faire foi.

LE PREMIER VICE-PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD,
ORDONNATEUR DU BUDGET DE LA PROVINCE SUD,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 06-89/APS du 21 juillet 1989 portant création du secrétariat général et des directions de l'administration de la province Sud et fixant les missions du secrétaire général ;

Vu la délibération n° 75-2007/APS du 13 décembre 2007 fixant l'organisation et les attributions de la direction des ressources humaines de la province Sud ;

Vu l'arrêté n° 2051-2007/PS du 28 décembre 2007 relatif à l'organisation des services de la direction des ressources humaines ;

Vu l'arrêté n° 6046-4622/DRH du 30 avril 2008 portant nomination du chef du service de la gestion du personnel et de la rémunération de la direction des ressources humaines de la province Sud ;

Vu l'arrêté n° 6046-12432/DRH du 2 décembre 2008 portant nomination du chef du service de la formation, de l'insertion et de la prévention à la direction des ressources humaines ;

Vu l'arrêté n° 10513-2009/ARR/DJA/SAJGD du 18 mai 2009 portant délégation de signature au directeur, au directeur adjoint et aux chefs de service de la direction des ressources humaines ;

Vu l'arrêté n° 10710-2009/ARR/DRH/SGPR du 8 juillet 2009 portant nomination par intérim de madame Marie-Ange MORVAN en qualité de chef du service du développement des carrières, du conseil et des relations sociales de la direction des ressources humaines de la province Sud ;

Vu l'arrêté n° 10882-2009/ARR/DRH du 26 août 2009 relatif à la nomination de madame Sarah LESPINASSE en qualité de directrice des ressources humaines de la province Sud ;

ARRETE

Article 1^{er} – L'article 4 de l'arrêté n° 10502-2009/ARR/DJA/SAJGD du 18 mai 2009 susvisé est modifié comme suit :

« Madame Sarah Lespinasse, directrice des ressources humaines, reçoit délégation permanente à l'effet de signer au nom du premier vice-président de l'assemblée de la province Sud, l'engagement et la liquidation des dépenses dans la limite des crédits inscrits pour sa direction.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Lespinasse, la délégation prévue à l'alinéa 1^{er} est exercée :

- a) par madame Marie-Ange Morvan, chef du service du développement des carrières, du conseil et des relations sociales par intérim pour les affaires relevant de son service ;
- b) par monsieur Christophe Vittori, chef du service de la gestion du personnel et de la rémunération, pour les affaires relevant de son service ;
- c) par monsieur Rodolphe Cauden, chef du service de la formation, de l'insertion et de la prévention, pour les affaires relevant de son service. »

Article 2 - Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.